
PCAE

Le principe du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles est d'aider les investissements réalisés par les exploitations agricoles. Ce plan s'élève à 200 M€ par an pour la période 2014/2020. Ce programme de subventions fonctionne sur appel à projets. Autrement dit, pour en

bénéficier l'agriculteur doit constituer un dossier de demande de subventions et le remettre à la DDT(M) de son département pendant la période de dépôt. L'objet de la note est de recenser les différentes aides proposer qui peuvent convenir aux planteurs dans les régions betteravières.

1. Quels investissements peuvent être financés ?

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) est le dispositif unique des aides sur les volets amélioration de la performance environnementale, performance énergétique et de la modernisation des élevages. Le plan s'articule avec les objectifs définis dans le programme de développement rural des régions (PDR).

Le PCAE est financé grâce à des crédits de l'Etat, du conseil régional, des agences de l'eau, des conseils départementaux, et certaines Communauté de Communes de la Région de Château Thierry. Le cofinancement de l'Europe par le Feader représente la part la plus importante.

L'autorité de gestion de ce dispositif sont les conseils régionaux. Les dossiers complets sont à déposer à la DDT(M) de son département.

Les dépenses éligibles portent sur :

- Investissements du plan Ecophyto II
- Investissements immobiliers des CUMA

- Modernisation des exploitations agricoles
- Mise aux normes des bâtiments d'élevage en nouvelles zones vulnérables
- Investissements d'amélioration des performances énergétiques des exploitations
- Investissements dans les filières structurantes
- Investissements non productifs

Le PCAE accompagne les investissements pour développer la performance économique, environnementale ou sociale des exploitations agricoles. Il recouvre donc l'ensemble des investissements nécessaires à l'adaptation et à la modernisation des structures agricoles (bâtiments, installations et matériels) afin de favoriser le développement et l'optimisation économique, l'amélioration des conditions de travail, l'amélioration de l'autonomie alimentaire, l'émergence d'un projet agroécologique.

2. Programmes régionaux

Tous les documents relatifs au PCAE, formulaire, notice, critères de priorisation, listes des investissements éligibles, sont consultables sur les sites internet des Conseils régionaux. L'ensemble des conseils régionaux des zones betteravières ont élaboré un cahier des charges spécifiques d'éligibilités au PCAE. (Cf. annexe 1).

Les listes non exhaustives des investissements éligibles sont chaque année confirmés et ajustés suivant les arrêtés qui sont publiés par les Régions.

Programmes Economies d'énergie :

- Isolation des locaux à usage agricole,
- Récupérateur de chaleur, pré-refroidisseur, pompe à vide.
- ...

Programmes Production Végétale :

- Semis direct, Coupure de tronçons, GPS, économie d'énergie...
- Matériel pour la lutte contre l'érosion, l'entretien des couverts, la réduction de l'usage de produits phytosanitaires, la meilleure répartition des apports...
- ...

3. Niveau des aides

Selon les régions et le type d'investissement, le taux d'aide varie entre 20 et 40 % (jusqu'à +10 % pour les JA) calculable sur les dépenses

éligibles avec parfois l'application d'un plafond pour certains types de matériels.

4. Quels sont les critères de sélection des projets ?

Il est important de préciser que selon les enveloppes affectées, certains dossiers ne sont pas retenus.

Une appréciation des projets souvent est réalisée grâce à une grille de notation multicritères. Un seuil minimum de points est fixé pour la sélection d'un projet. Cette notation permet de classer les dossiers afin d'attribuer les subventions jusqu'à épuisement

des enveloppes affectées à chacune des sous-opérations de l'appel à projets.

Le montant minimum d'investissements est de 5 000 € et le plafond pour la période 2015-2020 est de 300 000 €. L'enveloppe disponible avoisine les 4,1 M€ et la sélection des dossiers se fera selon la note attribuée en fonction du porteur de projet et du type d'investissement.

5. PCAE post 2020 ?

Le dispositif était défini pour la période 2014-2020 Au-delà de cette date, les modalités seront prorogées ou modifiées par les comités

régionaux, notamment une fois connues les modalités de transition entre les programmations 2014-2020 et 2021-2027.

Régions	lien pdf	AIDES
Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté notice_FRC_0401B_2020_AAP1_cle4f191c.pdf	AIDES AUX INVESTISSEMENTS POUR L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE
Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté notice_FRC_0401C_2020_AAP1_cle45a413.pdf	AIDES AUX INVESTISSEMENTS EN FAVEUR D'ALTERNATIVES POUR LA REDUCTION DESINTRANTS
Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté notice_FRC_0401E_2020_AAP1_cle41cc1a.pdf	AIDES A LA REALISATION D'AIRES DE LAVAGE ET DE REMPLISSAGE DESPULVERISATEURS
Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté notice_FRC_0403A_2020_AAP1_cle4d8a7f.pdf	AIDES A LA REALISATION D'AIRES DE LAVAGE DES PULVERISATEURS
Centre-Val de Loire	CVL 41-inv-productif Notice-Dde_200205.pdf	Investissements Productifs
Centre-Val de Loire	CVL 44-inv-non-productif Notice-Dde-aide_200205.pdf	Investissements Non Productifs
Centre-Val de Loire	CVL PCAE AAP-2020-TO41-44-200115-vf.pdf	
Grand-Est	Grand Est Alsace PCAEAAP2020-TO0401D-Alsace.pdf	Investissements productifs environnementaux
Grand-Est	Grand Est Champagne Ardenne DIV_2020_CHA-411C-421A-AAP_VF_publication.pdf	Diversification des productions agricoles et développement des productions spécialisées
Grand-Est	Grand Est Champagne Ardenne RQE_2020_CHA-412-432-441-AAP_VF_publication.pdf	RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU
Grand-Est	Grand Est Lorraine 0401-AAP-2020-version-du-14-01-2019.pdf	Compétitivité et adaptation des exploitations agricoles dans les filières de productions animales et végétales
Hauts de France	HDF CAHIER DES CHARGES NPDC 2020.pdf	Accompagner l'investissement dans les exploitations agricoles
Hauts de France	HDF CAHIER DES CHARGES PICARDIE 2020.pdf	Accompagner l'investissement dans les exploitations agricoles
Ile de France	IDF aap_2020 - aides aux investissements agricoles diversification.pdf	Pacte agricole & Grand Plan d'Investissement, Diversification-PCAE

Ile de France	IDF aap 2020 aides aux investissements agricoles batiments agricoles.pdf	Pacte agricole & Grand Plan d'Investissement, Bâtiments agricoles-PCAE
Ile de France	IDF aap 2020 aides aux investissements agricoles investissements environnementaux.pdf	Pacte agricole & Grand Plan d'Investissement, Investissements environnementaux-PCAE
Ile de France	IDF liste aides aux investissements aap 2020 batiments agricoles.pdf	Liste de matériel éligible - Appel à projets "Bâtiments agricoles - filières d'élevage"
Ile de France	IDF liste aides aux investissements aap 2020 diversification.pdf	Liste de matériel éligible - Appel à projets "Diversification"
Ile de France	IDF liste aides aux investissements aap 2020 investissements environnementaux.pdf	Aides aux investissements environnementaux
Normandie	Normandie 411 2020 aap1 notice.pdf	INVESTISSEMENTS NS LE S EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR UNE AGRICULTURE NORMANDE DA
Normandie	Normandie 411 aap1 2020 appel.pdf	INVESTISSEMENTS NS LE S EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR UNE AGRICULTURE NORMANDE DA
Normandie	Normandie fiche dispositif 37.pdf	
Normandie	Normandie listes agroéquipements referentiel.pdf	Liste de matériel éligible - apportant en plus- value environnementale en production végétale